

# Les ÉCHOS ))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 69

Le Journal municipal de la commune  
mars 2015

Un jour, un métier :  
découvrez en p 14  
la vie d'un  
marin  
pêcheur

[www.ccpaysdematignon.fr/-Saint-Cast-Le-Guildo](http://www.ccpaysdematignon.fr/-Saint-Cast-Le-Guildo)

► **Animation Cap'Âge :**

La prochaine séance aura lieu le vendredi 27 mars à la Salle de Penthièvre.

► **Un point sur la salle Armor :**

Historique et précisions sur la rénovation de cet équipement

p 3

**ATTENTION ! VIGILANCE GRANDE MARÉE  
DU 21 MARS : très grand coefficient  
annoncé. Des dispositions seront prises  
par la Municipalité : barriérage, présence  
de la police municipale, des services  
techniques et des élus.**

# LES INFOS de la Mairie

## ▼ DÉMOCRATIE

### Élections départementales 22 et 29 mars 2015

Les bureaux de vote seront répartis comme suit :

- Bureau 1 et 2: salle Bec Rond - rue des Vallets
- Bureau 3: salle des Pierres Sonnantes - rue St-Eniguet

#### LISTES DES PIÈCES D'IDENTITÉ EXIGÉES AU MOMENT DU VOTE

• Code électoral – Article R60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

• Article 1: TITRES IDENTITÉ VALIDES

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1- Carte nationale d'identité;
- 2- Passeport;
- 3- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État;
- 4- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire;
- 5- Carte vitale avec photographie;
- 6- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore;
- 7- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie;
- 8- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie;
- 9- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires;
- 10- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer;
- 11- Permis de conduire;
- 12- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État;
- 13- Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969;
- 14- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

• Article 2: TITRES RESSORTISSANTS EUROPÉENS

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union Européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité;
- 2- Titre de séjour;
- 3- Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1<sup>er</sup>.

**LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES NON MUNIS DE L'UNE DES PIÈCES INDICÉES CI-DESSUS NE SERONT PAS ADMIS A PRENDRE PART AU SCRUTIN**

## ▼ SANTÉ

### Maladie d'Alzheimer

Le 23 janvier avait lieu à la salle Bec-Rond une réunion publique traitant de la maladie d'Alzheimer, organisée par le CCAS et animée par M. LE RUN, représentant l'Association France-Alzheimer 22.

Après la présentation des différents stades de la maladie pour laquelle seulement 50 % des personnes malades sont diagnostiquées, et une sensibilisation sur son impact dans la cellule familiale et la détresse des aidants, M. LE RUN précise que des consultations-mémoire existent dans tous les hôpitaux. Il présente ensuite les actions de France-Alzheimer pour aider et soutenir les aidants familiaux : – les formations d'aidants ; – le café-mémoire (à Dinan et Lamballe) qui propose des rencontres entre aidants, avec ou sans leurs malades qui peuvent être pris en charge par l'association ; – les groupes de parole ;

## SOMMAIRE

- > Les infos de la Mairie p 2
- > Un point sur la Salle d'Armor p 3
- > Le budget en question p 4
- > Echos Conseil Municipal p 6
- > Etat Civil p 11
- > Permis de construire p 11
- > Évènements p 12
- > Dossier : Un jour, un métier : marin pêcheur p 14
- > Infos pratiques p 16
- > Vie des associations p 18
- > Initiative citoyenne p 19
- > Les Echos culturels : cinéma Eden p 20



– les séjours vacances-répit. D'autre part, l'association peut apporter une aide financière aux familles pour qu'une personne s'occupe ponctuellement du malade.

**Pour tout renseignement, contacter l'Association France-Alzheimer 22 au: 02 96 60 85 42**

### ▼ COMMÉMORATIONS

## Cérémonies du 19 mars 2015

**Afin de célébrer l'anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie, une cérémonie est organisée.**

- > 18h00: rassemblement au Monument aux Morts Notre Dame du Guildo
- > 18h30: rassemblement au Monument aux Morts de Saint-Cast
- > Vin d'honneur à la salle d'Armor à partir de 19h00

### ▼ RÉGLEMENTATION

## À propos des lâchers de lanternes et ballons de baudruche

**Communiqué du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie:**

La mairie est régulièrement sollicitée, surtout aux beaux jours et pour les occasions telles que mariages, anniversaires... pour des lâchers de lanternes et de ballons de baudruche.

Il s'avère que notre commune se situe dans la zone de contrôle de l'aéroport de DINARD/PLEURTUIT et à une distance telle que la Direction de la Sécurité de

l'Aviation Civile de la Direction Générale de l'Aviation Civile sera défavorable à toute demande de lâcher de ballons ou lanternes célestes sur la commune.

Nous recommandons à la population de bien vouloir respecter cette consigne.

Le secrétariat général

### ▼ TOURISME

## Réforme de la taxe de séjour

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur, à savoir:**

- La création de nouvelles catégories
- Le régime des exonérations obligatoires revu et limité à 4 cas; principalement l'exonération des mineurs
- La suppression de l'exonération facultative (ex: famille nombreuse)

**Voir le point N° 9 des Échos du Conseil Municipal en page 8**

Je vous rappelle que « toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, qu'il soit classé ou non, doit avoir préalablement fait une déclaration auprès du Maire de la commune où est situé le meublé » art.L.324-1-1.

Pour de plus amples renseignements, contacter le service TAXE DE SÉJOUR au 02.96.41.84.85

### ▼ RESTAURATION

## Cuisine centrale : vers les filières courtes

**La cuisine centrale va de plus en plus s'approvisionner en produits dits de « Filière courte ».**

### • LA VIANDE DE PORC

Une viande de porc produite localement. Le Cochon du Pays de Rance est élevé à la ferme de la moinerie aux Champs-Géraux

Les plus « Cochon du Pays de Rance »:

- > Absence de traitements antibiotiques préventifs
- > Alimentation fabriquée à la ferme sans OGM (pas de soja)
- > Alimentation à base de céréales de la ferme et graines de lin
- > Temps d'élevage plus long sur paille
- > Une viande de meilleure qualité nutritionnelle

Des pratiques plus respectueuses de l'environnement:

Extraits du cahier des charges « développement durable » Cohérence:

- > Chargement en azote organique/ha limité (moins de nitrates)
- > Méthodes culturales alternatives, moins de traitements des cultures moins d'engrais chimiques

### • LE POISSON FRAIS

La cuisine centrale s'approvisionne toutes les semaines auprès de la société GALLEN (ERQUY) qui fournit du poisson frais de la criée: cabillaud, églefin, tacaud, lieu noir, merlu...

### • LES LÉGUMES BIO

De façon régulière, la cuisine centrale prend des légumes aux « Jardins de l'Aubinière » : rue de Galinée

22380 – SAINT-CAST LE GUILDO

Mobile: 06 59 12 69 69

Courriel: nina.hawkes@laposte.net

Vente à la ferme: Le mardi soir uniquement DE 16 H à 19 H

Retrouvez aussi ces produits au Marché de Matignon, AMAPetite Terre (PLANCOËT), Marché de St Cast le Guildo (SAINT-CAST-LE-GUILDO)

# Un point sur la Salle d'Armor

Après plusieurs années de travaux et d'aléas, la salle d'Armor fraîchement inaugurée est enfin disponible. Il faudra laisser une année s'écouler pour connaître avec précision les coûts de fonctionnement. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà communiquer sur les dépenses d'investissement réalisées et celles à venir...

## Un petit historique de la réhabilitation de la salle d'Armor...

**2010:** Avant projet sommaire: le marché de maîtrise d'œuvre est signé pour une tranche ferme comprenant la réhabilitation de la salle d'Armor (550 000 HT soit 657 800 TTC) et une tranche conditionnelle pour la construction d'une salle de

spectacle (1 280 000 HT soit 1 530 000 TTC). Le montant prévisionnel total est de 1 830 000 HT soit 2 188 680 TTC

Ce projet initial est influencé par la possible construction de la résidence de tourisme Pierre et Vacances et dépasse les 2 millions d'euros

**2011:** L'Avant projet définitif proposé par le maître d'œuvre estime le nouveau

montant des travaux pour la réhabilitation de la salle à hauteur de 620 000 HT soit 741 520 TTC après l'abandon de la tranche conditionnelle.

**2012:** L'idée de transformer la rotonde en restaurant gastronomique apparaît et entraîne des investissements supplémentaires, dont le décompte est prévu comme suit: >>>

- > Nouveau montant de la tranche ferme : 657 000 HT soit 785 772 € TTC
- > Restaurant gastronomique : 386 000 HT soit 461 656 € TTC
- > Total : 1 043 000 HT soit 1 247 428 TTC

**2013** : Une actualisation porte l'enveloppe financière à hauteur de 1 142 000 € HT soit 1 365 832 TTC.

**De 2011 (avant projet définitif) à 2013 on peut remarquer une augmentation de 84 % :**

Aucun restaurateur ne se montre enthousiaste pour exploiter le restaurant et des problèmes juridiques ressortent.

Après consultation des entreprises, le coût total du marché est établi à 919 934 HT soit 1 100 241 € TTC.

**L'abandon de la tranche conditionnelle n'empêchera pas l'architecte d'être rémunéré par rapport au projet initial, soit 192 848 HT (230 646 € TTC).**

### Des travaux non prévus s'imposent :

- > le remplacement du parquet s'avère inévitable : 46 200 € TTC.
- > les peintures (ravalement de façade) : 20 568 € TTC
- > L'étanchéité de

- la terrasse : 37 694 € TTC
- > aménagements extérieurs (dont P.M.R.): 75 766 € TTC
- > mobiliers : 41 363 € TTC
- > rampes escaliers : 8 472 € TTC
- > amélioration office : 3 552 € TTC
- > Passerelle d'évacuation : 20 023 € TTC
- > Vidéo et sono : 8 408 € TTC
- > Estimation des rideaux + matériel cuisine : 40 000 € TTC
- > Divers (frais étude béton etc.): 15 000 € TTC

Total des travaux non prévus : 264 205 HT soit 317 045 € TTC

**Coût total à aujourd'hui : 1 376 987 € HT soit 1 647 932 € TTC**

### De nouveaux travaux pour rendre la salle opérationnelle

Nous constatons des problèmes quant à l'utilisation de la salle et nous sommes amenés à envisager de nouveaux travaux pour que celle-ci soit réellement opérationnelle :

- > Aucun local de rangement pour les tables et chaises n'a été envisagé (le stockage affaisse le parquet).
- > L'absence de scène réduit l'espace de la salle en cas de spectacle (théâtre, musique...).

- > L'office, non fonctionnel, devra à l'avenir être repensé (constat de professionnels qui l'ont déjà utilisé)
- Pour information, la réhabilitation de la scène et l'aménagement d'un local de rangement pour le mobilier sont estimés à 180 000 € HT soit 216 000 € TTC.

Les frais de fonctionnements constatés depuis sa mise en fonction récente nous paraissent élevés. Nous serons vigilants à l'évolution de ce volet.

Notre salle d'Armor est un équipement nécessaire, attendu pour les particuliers, les associations pour nos festivités.

En effet, la rénovation a permis plus de luminosité grâce à ses nombreuses ouvertures offrant un panorama unique aux utilisateurs.



# Le BUDGET en question

*Le budget primitif voté le 5 février 2015 détermine le cadre des dépenses et recettes de l'année en cours. Un budget est un document technique parfois difficile à décrypter. Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, nous le voulons transparent pour tous nos concitoyens. C'est pour cette raison que nous avons présenté en décembre une nouvelle mouture du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) que nous avons voulu prospectif afin de débattre de l'avenir de notre commune et non pas de son passé.*

En faisant preuve de beaucoup de prudence et sans tomber dans un alarmisme excessif, nous avons fait le choix de maintenir un niveau d'investissement raisonné. Ainsi nous faisons de notre commune un moteur de l'économie locale.

Voici quelques explications pour bien comprendre l'articulation des budgets (\*):

### Le budget communal se décompose ainsi :

- > **1 Budget principal** (commune),
- > **8 budgets annexes** en lien avec le budget municipal (Port, Tennis, Régie Autonome de Transports, VVF, Lotissement Bel Air, Campings, Comité Cantonal d'Actions Sociales, cuisine centrale)
- > **2 budgets autonomes** sans lien avec le budget municipal (Eau, Assainissement)

(\*): Les éléments chiffrés feront l'objet d'un dossier complet dans le journal d'avril.

**Compte tenu du procès Dexia, par précaution, nous ne ferons pas de commentaires sur les emprunts toxiques. Par mesure de sécurité, nous avons appliqué un taux d'intérêts de 36 % à nos budgets concernés par cet emprunt.**

## ▼ NOTRE BUDGET FONCTIONNEMENT :

### Les charges à caractère général:

Afin de maîtriser nos dépenses, nous avons mis en place plusieurs actions:

- > une nouvelle organisation interne nous permet d'optimiser nos achats: 2 agents communaux sont en charge des commandes, de la gestion des stocks et des inventaires.
- > Une étude de nos consommations (EDF, Eau, téléphone) est en cours afin de rationaliser nos dépenses
- > diminution de l'éclairage public (extinction de 23h à 6h)
- > remplacement de foyers lumineux moins énergivores

### Les charges de personnel:

L'augmentation de 2014 (4 %) est due à l'application des prévisions salariales établies en novembre 2013 par la précédente mandature, à l'organisation des temps d'activités périscolaires (137 enfants concernés), à l'augmentation du taux des charges salariales (Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales CNRACL), à la réforme obligatoire des salaires des agents en catégorie C.

Le budget prévisionnel 2015 (+2.9 %) prévoit la continuité de cette réforme salariale, l'organisation des temps périscolaires sur 12 mois et une nouvelle augmentation des charges sociales.

(pour info: le taux moyen annuel d'augmentation 2008/2013 était de + 4.32 %)

### Les autres charges de gestion courante:

L'augmentation importante (6.8 %) est due aux reversements que nous devons effectuer sur les budgets annexes : ces derniers étant impactés par le taux du prêt DEXIA.

### Les recettes:

Nous avons établi nos recettes sur la base du réalisé 2014 moins 2 % pour tenir compte d'une nouvelle baisse des dotations d'état (estimée à 128 000 €). Et comme nous nous y étions engagés nous avons voté pour le maintien des taux d'imposition communaux.

## ▼ NOS INVESTISSEMENTS :

### La salle multifonctions:

Fidèles à notre programme, nous envisageons la construction d'une salle multifonctions dont la vocation principale serait le sport et qui permettrait de recevoir de grandes manifestations par sa capacité d'accueil. Le conseil des communes du 6 février a souligné le manque d'équipement sur notre territoire. Pour ce projet, nous avons voté une autorisation de programme qui ne constitue pas un marché public mais une enveloppe maximale à envisager. Bien entendu, nous nous sommes déjà informés des coûts d'investissements et de fonctionnements auprès de professionnels et de collectivités qui ont réalisé récemment ce type de construction.

### L'office de tourisme:

C'est une nécessité pour notre commune, station balnéaire, de se doter d'un outil de développement touristique moderne et performant adapté à notre réalité et aux temps économiques. Pour ce faire, nous avons voté une deuxième autorisation de programme.

### Le nouvel équipement pour la SNSM:

Comme déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et dans le journal municipal de décembre/janvier (n° 67), la réalisation d'une nouvelle structure pour la station locale de la SNSM est un projet qui nous tient à cœur. En début de mandat, nous avons annulé le permis de construire de la SNSM pour deux raisons:

- 1- Plusieurs projets se profilaient sur le terre-plein de Canevez et nous trouvons qu'il était plus judicieux d'intégrer la totalité des besoins dans un même bâtiment
- 2- Par souci d'économie. En effet, un avenant sur un marché existant coûte plus cher qu'un nouveau projet  
(cf.: rapport chambre régionale des comptes pour la salle d'Armor, l'école des Terre-Neuv@s, la toiture de l'église).

Pour information: Le rapport établi par la chambre régionale des Comptes (CRC) en date du 16/09/2014 pour les exercices 2009 à 2013 est consultable en Mairie.

**Comme nous l'avons évoqué dans le journal du mois de décembre/janvier: Une bonne gestion des finances communales, des investissements pour un développement harmonieux de notre commune, une écoute attentive à vos attentes, voilà en quelques mots la ligne directrice du Conseil Municipal. Nous rappelons que c'est dans sa capacité à investir que se mesure le dynamisme d'une commune et pour cela, les charges de fonctionnement doivent être soigneusement contrôlées, plus que jamais d'ailleurs lorsque les aides que nous apportent l'État, la Région ou le Département stagnent ou régressent.**

**C'est bien avec l'ensemble des membres des commissions et groupes de travail, du personnel et du conseil municipal que nous ferons avancer notre belle commune et préparerons l'avenir.**

Josiane Allory, Maire, René Lorre, Gilbert Ménard, Jacqueline Blanchet, Magali Egrix, Valérie Leclerc, Olivier Cojean, Adjoints  
Ange Montfort, Conseiller Délégué, Christian Lancelot, Vice-Président de la Communauté de Communes.

# Les ÉCHOS du Conseil Municipal

## du jeudi 5 février 2015



### FINANCES

#### 1. REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS 2014 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET GÉNÉRAL

M<sup>me</sup> le Maire explique que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calculs prévisionnels (établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur)
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL CONSTATE ET PREND ACTE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014.

#### A - BUDGET EAU

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Déficit d'investissement reporté : ..... - 217 858,52 €
- 1068 (R) Excédent de fonctionnement capitalisé : ..... + 332 175,06 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### B - BUDGET ASSAINISSEMENT

))) DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Déficit d'investissement reporté : ..... 113 900,01 €
- 1068 (R) Excédent de fonctionnement capitalisé : ..... 617 740,55 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### C - BUDGET V.V.F

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (R) Excédent d'investissement reporté : ..... 270,00 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### D - BUDGET LOTISSEMENT BEL AIR

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Déficit d'investissement reporté : ..... - 36 639,02 €
- 002 (R) Excédent de fonctionnement reporté : ..... + 24 144,17 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### E - BUDGET RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS ( RAT )

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté : ..... + 0,00 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires



#### F - BUDGET CUISINE

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Excédent d'investissement reporté : ..... + 72 130,86 € €
- 002 (R) Résultat de fonctionnement reporté : ..... + 39 951,20 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### G - BUDGET CAMPINGS

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (R) Excédent d'investissement reporté : ..... + 0,06 €
- 1068 (R) Excédent de fonctionnement capitalisé : ..... + 122 201,00 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### H - BUDGET TENNIS

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Excédent d'investissement reporté : ..... + 0,76 €
- 1068 (R) Excédent de fonctionnement capitalisé : ..... + 3 647,03 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### I - BUDGET PORT

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (R) Excédent d'investissement reporté : ..... 774 223,45 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

#### J - BUDGET COMMUNE

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription au :

- 001 (D) Déficit d'investissement reporté : ..... 552 272,47 €
- 1068 (R) Excédent de fonctionnement capitalisé : ..... 1 771 433,58 €  
CHARGE M<sup>me</sup> le Maire de toutes les formalités nécessaires

## LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2015 (suite)

### ■ 2. VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2015

M<sup>me</sup> le Maire présente à l'Assemblée le projet des budgets annexes pour l'exercice 2015, elle rappelle que les budgets sont votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Les budgets suivants s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

#### • BUDGET EAU

Fonctionnement : .....530 634 €  
Investissement : ..... 675 084 €  
Total : .....1 205 718 €

#### • BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : .....531 452 €  
Investissement : .....1 366 236 €  
Total : .....1 897 688 €

#### • BUDGET VVF

Fonctionnement : .....350 €  
Investissement : ..... 270 €  
Total : .....620 €

#### • BUDGET LOTISSEMENT BEL AIR

Fonctionnement : .....120 785 €  
Investissement : ..... 73 280 €  
Total : .....194 065 €

#### • BUDGET RAT

Fonctionnement : .....14 221 €  
Investissement : ...../ €  
Total : .....14 221 €

#### • BUDGET CUISINE CENTRALE

Fonctionnement : .....418 352 €  
Investissement : .....86 966 €  
Total : .....505 318 €

#### • BUDGET CAMPINGS

Fonctionnement : .....136 850 €  
Investissement : .....122 532 €  
Total : .....259 382 €

#### • BUDGET TENNIS

Fonctionnement : .....83 935 €  
Investissement : ..... 9 114 €  
Total : .....93 049 €

#### • BUDGET PORT

Fonctionnement : .....816 196 €  
Investissement : .....2 324 902 €  
Total : .....3 141 098 €

### ■ 3. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2015

M<sup>me</sup> le Maire indique qu'il convient de voter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2015. Elle propose de les maintenir.

#### ))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ :

##### • Taxe d'habitation :

Taux 2014 : ..... 27,18 %  
Taux 2015 : ..... 27,18 %

##### • Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Taux 2014 : .....19,70 %  
Taux 2015 : .....19,70 %

##### • Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Taux 2014 : .....49,99 %  
Taux 2015 : .....49,99 %

### ■ 4. OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU CCAS – ANNÉE 2015

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE de subventionner le budget du C.C.A.S de 22 600 € au titre de l'année 2015. Cette somme sera inscrite à l'article 65736-2 du budget communal.

### ■ 5. AUTORISATION DE PROGRAMMES – BUDGET COMMUNE

))) LE CONSEIL MUNICIPAL Par 17 Voix POUR et 5 Voix CONTRE (M. BREGAINT, M<sup>me</sup> MICHEL, M. PRODHOMME, M. VILT + pouvoir de M. HERVE) - DÉCIDE d'approuver la création des autorisations de

programme et crédits de paiement pour les opérations intitulées « Office du Tourisme et Salle multisports » telles que présentées ci-dessous :

#### Programme OFFICE DE TOURISME (coût prévisionnel des travaux 400 000 € TTC) :

2015 : ..... 15% = 60 000 €  
2016 : ..... 70% = 280 000 €  
2017 : ..... 15% = 60 000 €

#### SALLE MULTISPORTS (coût prévisionnel des travaux 2 000 000 € TTC) :

2015 : ..... 5% = 100 000 €  
2016 : ..... 10% = 200 000 €  
2017 : ..... 85% = 1 700 000 €

### ■ 6. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2015

#### SECTION FONCTIONNEMENT

(Voir tableau 1)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL Par 17 Voix POUR, 4 Voix CONTRE (M. BREGAINT, M<sup>me</sup> MICHEL, M. VILT + pouvoir de M. HERVE) 1 Abstention (M. PRODHOMME) DÉCIDE d'approuver la section de fonctionnement du budget commune 2015

TABLEAU 1 : BUDGET GÉNÉRAL 2015 SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses		
			Reste à réaliser	BP
<b>Opérations non affectées</b>		<b>Opérations non affectées</b>		<b>1 640 829,00 €</b>
10 Dotations, fonds divers	2 200 434,00 €	001 déficit d'investissement		952 273,00 €
16 emprunts et dettes assimilées	416 306,00 €	16 emprunts et dettes assimilées		867 960,00 €
021 virement de la section de fonctionnement	826 879,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert		230 596,00 €
024 produits de cessions	40 000,00 €			
040 opérations de transferts	263 540,00 €			
		<b>liste des opérations</b>		
		110 acq terrains	86 000,00 €	35 000,00 €
		112 sécurité incendie		10 000,00 €
		113 acq matériels	12 000,00 €	117 955,00 €
		114 Acq véhicules	16 000,00 €	31 000,00 €
		116 études aménagement urbains		34 000,00 €
		118 voirie		323 645,00 €
		134 bâtiments	39 787,00 €	223 601,00 €
		136 espaces verts		40 000,00 €
		130 extension éclairage public	45 284,00 €	28 520,00 €
		139 effacement réseaux	39 601,00 €	11 700,00 €
		141 signalisation	5 036,00 €	300 000,00 €
		142 environnement tourisme	50 091,00 €	115 000,00 €
		144 complexe armor	66 225,00 €	240 000,00 €
		145 pluvial	8 000,00 €	31 000,00 €
		155 cimelière		11 002,00 €
		160 groupe scolaire	4 456,00 €	
		162 office du tourisme		60 000,00 €
		163 salle multisports		100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 800 732,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>447 480,00 €</b>	<b>3 353 252,00 €</b>

TABLEAU 2 : BUDGET GÉNÉRAL 2015 SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2015		BUDGET PRIMITIF 2015	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
013 Atténuations de charges	80 000,00 €	011 Charges à caractère général	1 254 973,00 €
70 Produits de services	161 565,00 €	012 charges de personnel	2 455 620,00 €
73 Impôts et taxes	5 609 720,00 €	014 Atténuations de charges	962 300,00 €
74 Dotations, subventions et participations	1 705 205,00 €	65 Charges de gestion courante	1 616 463,00 €
75 Autres produits de charges courantes	363 413,00 €	66 Charges financières	129 647,00 €
76 Produits financiers	15,00 €	67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €
77 Produits exceptionnels	20 000,00 €	022 Dépenses imprévus	30 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 596,00 €	023 virement de la section d'investissement	826 879,00 €
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 540,00 €
		68 Dotations aux provisions	816 102,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 377 514,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 377 514,00 €</b>

## LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2015 (suite)

### SECTION INVESTISSEMENT

(Voir tableau 2)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE Par 17 Voix POUR et 5 Voix CONTRE (M. BREGAINT, M<sup>me</sup> MICHEL, M. PRODHOMME, M. VILT + pouvoir de M. HERVE) DÉCIDE d'approuver les dépenses et les recettes non affectées de la section d'investissement DÉCIDE d'approuver les opérations de la section d'investissement

**Le Budget Primitif Commune 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :**

Fonctionnement : ..... **8 377 514 €**  
Investissement : ..... **3 800 732 €**  
**Total : ..... 12 178 246 €**

### ■ 7. CRÉANCE ÉTEINTE – BUDGET COMMUNE – ANNÉE 2015

Mme le Maire informe que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, une créance s'est éteinte.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL EST FAVORABLE à l'extinction de la dette de 449€ qui reste à recouvrer pour des frais de cantine et de garderie.

### ■ 8. AVANCE DE TRÉSORERIE DE 30 % AU TITRE DES AIDES FINANCIÈRES ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Dans l'attente de la répartition du crédit des aides financières aux Associations pour l'année 2015, M. COJEAN, Adjoint au Maire, propose d'octroyer aux Associations qui en feraient la demande et sur présentation de justificatifs, une avance de 30 % du montant de la subvention allouée en 2014.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

### ■ 9. TAXE DE SÉJOUR – ANNÉE 2015

#### TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

(Hôtels de tourisme, Résidences de Tourisme, Meublés de Tourisme, Village Vacances)

Vu la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 sur la réforme de la taxe de séjour qui, entre autres ;

- modifie les barèmes avec la création de nouvelles catégories et de nouvelles fourchettes de tarifs



- modifie le régime des exonérations obligatoires

M<sup>me</sup> le Maire informe qu'il convient d'annuler la délibération n° 7-A1 en date du 11 juillet 2014 et propose de suivre la proposition de la Commission de Finances, réunie le 20 janvier 2015 à savoir :

- **PERCEPTION** de la taxe de Séjour au RÉEL pour toutes les catégories d'hébergés

- **PÉRIODE DE PERCEPTION** : du 1er janvier au 31 décembre en fonction des dates d'ouverture des établissements.

- **TARIFS** :

Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes ..... **1,50 €**

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes ..... **1,30 €**

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes ..... **1,10 €**

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes ..... **0,91 €**

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

..... **0,70 €**

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

..... **0,55 €**

Hôtels de résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement

..... **0,40 €**

Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement

..... **0,40 €**

- **DATES DE VERSEMENT** :

31 Mai, 30 septembre et 30 novembre. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0.75 % par mois.

- **EXONÉRATIONS OBLIGATOIRES** : article L.2333-31 du Code Général Des Collectivités Territoriales modifié :

« sont exemptés de la Taxe de Séjour :

- Les personnes mineures

## LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2015 (suite)

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine ».

))) LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les tarifs ci-dessus proposés. (en vigueur à compter du 1er janvier 2015).

### TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE

(terrains de campings, de caravanage, d'hébergement de plein air)

Vu la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 sur la réforme de la taxe de séjour qui, notamment, modifie les barèmes avec la création de nouvelles catégories et de nouvelles fourchettes de tarifs. Vu l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 20 janvier 2015, M<sup>me</sup> ALLORY, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n° 7-A2 du 11 juillet 2014 et de prendre une nouvelle délibération en ne modifiant que l'énoncé de la catégorie d'hébergement pour la taxe de séjour forfaitaire concernant les terrains de campings, de caravanage, d'hébergement de plein air.

- **PERCEPTION** de la taxe de Séjour Forfaitaire pour les terrains de campings, de caravanage et d'hébergement de plein air.
- **PÉRIODE DE PERCEPTION** : du 1er juillet au 31 Août.
- **TARIFS** :

**Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles** ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

.....**0.45€/personne/nuitée**

**Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles** ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance

.....**0.20€/personne/nuitée**

Un coefficient d'abattement modulable de 0.80 en plus de l'abattement obligatoire de 10 % soit 30 % d'exonération sera appliquée. Le nombre de personnes par emplacement de campings est fixé à 3.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ ADOPTE les tarifs ci-dessus proposés



### ■ 10. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE VACANCES « CCAS LA PARISIENNE » ET TARIFS 2015 POUR CETTE MISE À DISPOSITION

M. COJEAN demande d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à signer une convention avec la Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électriques et gazières (C.C.A.S) pour la mise à disposition occasionnelle d'une partie du Centre de Vacances « La Parisienne » Rue des Terre-Neuvas. Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans et prend effet au 1er janvier 2015. Il convient désormais de fixer un tarif applicable à ces organismes (établissements scolaires...) pour la mise à disposition du centre de vacances de la CCAS « La Parisienne ».

#### 2 tarifs sont fixés pour l'année 2015 :

- Formule complète: 26 € HT/pers./jour (option comprenant : les frais de blanchisserie, de ménage et repas).

- Formule hébergement : 12 € HT/pers./jour

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

### ■ 11. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC M. HOURDIN

M<sup>me</sup> le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avec M. Yann HOURDIN en vue de l'occupation de l'ancien bureau du port et des douches situés sur le port de Saint-Cast le Guildo avait été conclue le 17 juin 2013 et renouvelée le 27 janvier 2014. Cette convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2014. Elle de-

mande donc à l'Assemblée de signer une nouvelle convention qui prendra effet au 1er février 2015.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

### ■ 12. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES

M<sup>me</sup> le Maire rappelle à l'Assemblée la convention en date 2 janvier 2010 arrivant à échéance le 31 décembre 2014 par laquelle l'association diocésaine mettait à disposition de la Commune de Saint-Cast le Guildo un chapiteau de 600 places assises rue de brie à Saint-Cast le Guildo ainsi que la salle Abbé Lebreton. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à signer une nouvelle convention ne concernant que le chapiteau paroissial.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

### ■ 13. PROJET D'UN SKATE PARK – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R – EXERCICE 2015

M. LORRE informe qu'un projet d'installation d'un skate park dans la continuité du complexe multisports du Guildo est en cours de réflexion. Il demande au Conseil Municipal d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à solliciter une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (D.E.T.R) – Exercice 2015.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

## LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2015 (suite)

### ► URBANISME

#### ■ 1. REGULARISATION D'UNE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES NON CONSTRUITS DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DE LA ROCHEVEN (CTS QUEMA)

M. LORRE, rappelle que les Consorts QUEMA avaient cédé à la collectivité les espaces non construits situés au lotissement du « Domaine de Rocheven ».

Aucun acte de donation n'existe et par conséquent, les Cts QUEMA demandent la régularisation de cette rétrocession.

Il demande d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à prendre possession des ouvrages à titre gracieux.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

#### ■ 2. RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES NON CONSTRUITS DU LOTISSEMENT DE LA CROIX CHAUVEL

M. LORRE rappelle que les co-lotis du lotissement de la Croix Chauvel sont propriétaires des espaces non construits et réseaux divers desservant les 12 lots du lotissement de la Croix Chauvel. Vu le procès verbal de réception des ouvrages en date du 29/09/2014, M. LORRE demande d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à prendre possession des ouvrages à titre gracieux

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

#### ■ 3. REGULARISATION CESSION TERRAIN COLIN GISELE

M. MENARD informe l'Assemblée que M. ANGER avait cédé à la commune une emprise de 188 m<sup>2</sup> afin d'agrandir le terrain supportant le bâtiment de l'EHPAD.

Il précise qu'aucun acte de donation n'existe et que par conséquent, M<sup>me</sup> COLLIN Gisèle, née ANGER demande la régularisation de cette cession. (Estimation des Domaines : 15 000 €).

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE Par 20 Voix POUR et 2 Abstentions (M. VILT + pouvoir de M. HERVE)

#### ■ 4. DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL TRAVERSANT LA PROPRIETE DU GOLF

M. MENARD informe qu'en partie Est du site du Golf figure au cadastre une em-

prise d'une partie d'un chemin qui n'existe plus « physiquement ». Il précise qu'un chemin rural existe en bordure du site du Golf et permet d'assurer l'accès à la plage. Ce chemin communal, depuis plusieurs dizaines d'années n'a plus de fonction de desserte, ni de circulation au sens de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière. Celui-ci étant de fait désaffecté, il peut donc faire l'objet d'un déclassement.

))) Considérant la nécessité de ce déclassement, afin de pouvoir procéder à la cession de ce chemin à la société du Golf LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ

#### ■ 5. DECLASSEMENT DE SENTIERS COMMUNAUX – LOTISSEMENT DES ROCHETTES

M. MENARD informe que le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 janvier 1971, avait décidé la suppression des sentiers du lotissement des Rochettes qui devaient être cédés à titre gratuit aux riverains jusqu'au droit des limites de leurs propriétés. Aucun acte de cession n'existe au profit de chaque propriétaire. Ces sentiers sont clos et inaccessibles au public depuis plusieurs dizaines d'années, ils n'ont plus de fonction de desserte, ni de circulation au sens de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière. Ceux-ci étant de fait désaffectés, ils peuvent donc faire l'objet d'un déclassement. Considérant la nécessité de ce déclassement, afin de pouvoir procéder aux cessions précitées

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

#### ■ 6. ENQUETE PUBLIQUE LAITERIE NOUVELLE DE L'ARGUENON – INSTALLATIONS CLASSEES

M. MENARD informe qu'une enquête publique s'est déroulée du 29 novembre 2014 au 30 décembre 2014 à la mairie de Créhen sur la demande présentée au titre de l'installation classée pour la protection de l'environnement par la « Laiterie Nouvelle de l'Arguenon » exploitée à Créhen en vue de déclarer :

- l'augmentation de l'activité de l'installation avec la création d'une ligne supplémentaire de production de fromage,
- la création d'un atelier de fabrication de poudre de lait infantile,
- le remplacement de la ligne d'ensachage,
- la création d'une unité de déminéralisation du sérum,
- le réaménagement de la station d'épu-

ration des effluents.

Notre commune étant située dans le rayon d'affichage doit émettre un avis à cette demande d'autorisation précitée.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE Par 21 Voix POUR et 1 Abstention (M. PROD-HOMME)

### ► PERSONNEL

#### ■ CREATION DE POSTES SAISONNIERS – BUDGET COMMUNE – ANNÉE 2015 (SERVICES TECHNIQUES – PISCINE – MOUILLAGES DE LA GARDE)

M<sup>me</sup> le Maire, demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- 2 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques (du 01/04 au 31/08)
- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la piscine (caisse+entretien) pour le mois d'Août
- 2 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés au service des Mouillages de la Garde pour Juillet/ Août

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ



### ► TRAVAUX

#### ■ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ERDF

M<sup>me</sup> le Maire annonce aux Membres du Conseil Municipal que M. BIGOT Gérald a démissionné et que son suivant de liste, M. BOUCHONNEAU Guillaume, intègre le Conseil Municipal.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DESIGNÉ René LORRE en qualité de référent électricité de Saint-Cast le Guildo

## ÉTAT Civil

### Décès ▼

- Le 7 février : Bernadette CRESPEL épouse VILAIN - 76 ans - domiciliée : 2, Rue de La Porte aux Marchands

### Tribune libre ▼

« La minorité n'a pas voté le budget communal 2015, tenant compte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) qui attire l'attention des élus sur le poids de la dette. Celle-ci impacte la situation financière de la commune, réduit ses marges de manœuvre, situation aggravée par la diminution des dotations de l'État et de la baisse du taux de change EUR/CHF : le taux d'intérêt de l'emprunt toxique DEXIA de plus de 3 millions d'euros signé en 2007 risque de passer de 15 à 28 %, voire plus.

Contrairement aux préconisations de la C.R.C, le budget ne mentionne que très peu d'économies de fonctionnement, mais une augmentation des charges en personnel : après une hausse de plus de 4 % de 2013 à 2014, la majorité actuelle prévoit une nouvelle augmentation de 2.9 % pour 2015, les recettes pour équilibrer ce budget sont quant à elles optimistes !

Ce budget fait état d'une salle multisports (ou multifonctions?) à 2 M€, jamais étudiée en commission, aucune expression de besoin n'a été présentée aux élus, il n'y a donc eu aucun débat !

Il supprime le projet de nouveaux locaux SNSM, ce qui est un comble pour une commune littorale équipée d'un port comme le nôtre ! »

M. M. MICHEL, B. BREGAINT,  
Y. HERVE, G. VILT

## PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

### MOIS DE FÉVRIER 2015

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. BERTHELOT Etienne	rue de la Bassière	garage
M. HAMON Michel	1, rue de l'Amazone	maison individuelle
M. ETIENNE Yanick	rue de la Ville Orien	velux et chien-assis
M. VANDAME Eric	allée des Epinettes	petite verrière
M. ROULAND Max	4, Bd de la Côte d'Emeraude	velux
M. VALOT Jocelyn	3, rue du Kermiton	velux et remplacement porte par fenêtre fixe
M <sup>me</sup> ROUXEL Claudine	9, rue du Heume	Clôture et portail
M. M <sup>me</sup> LE CALVEZ Christian	3, rue Comte Morell d'Aubigny	maison individuelle
M <sup>me</sup> POUDER ACHIS Caroline	Allée des Islets	Modification façades
M. CORDON Jean-Claude	38, rue Chateaubriand	clôture
M. LESEIGNOUX Alain	57, rue du Sémaphore	Clôture
M. TAUPIN Didier	8, rue Corniche Est	Pose de 2 châssis de toit
M <sup>me</sup> DESMOUSSEAUX DE GIVRE Françoise	9, rue de la Corniche en l'Isle	Réhabilitation et modification façades
M. BEDEL Pierre-Yves	19, rue de la Ville Pichel	Pose de 2 velux et réfection toiture
M. HAMON Michel	40, rue de la Croix-aux-Merles	Clôture
M. ROYAN Daniel	34, boulevard de Penthièvre	Bardage sur une partie de la façade
M <sup>me</sup> COJEAN Jeannine	9, rue de Villeneuve	Extension maison individuelle
M. LAUNAY Michel	9, rue de la Touche	Abri de jardin
M. GAULTIER Benjamin	3, rue Pierre Loti	Rénovation et transformation ancien atelier
Indivision TROTEL	17, avenue de Pen-Guen	Division terrain
M. LAROCHE Thierry	2, Rue de la Ville Auvay	Auvent
M. RITTAUD Sébastien	3 Rue de la Colonne	Dépose d'un rideau et pose d'une porte
M. GUILLOIS Laurent	2 Rue de l'Ormeau	Véranda
M. LEROLLE Marc	17, avenue de Pen-Guen	Deux maisons individuelles
M. et M <sup>me</sup> DE KERGOLAY Charles-Louis	6, allée du Liard	Maison individuelle
M. DESHAYES de CAMBRONNE Loïc	26, Haute Rue	Maison individuelle
M. AUFFRET Michel	Rue de la Couverclaire	Maison individuelle
SARL LES ARCADES	6, rue Duguay Trouin	Collectif de 18 logements
M. et M <sup>me</sup> DEWAILLY Stéphane	5, rue de l'Hilda	Maison individuelle
M. FROHARD Raymond	14, rue Auguste Léontine	Création ouverture pignon sud
Commune	Rue de la Bataille	Pose grillage autour de la pompe à chaleur de la piscine
Commune	Rue des Eblacs	Remplacement clôture
M <sup>me</sup> NOGUES Nathalie	Rue du Guébriant	Transformation garage en réserve et magasin, régularisation auvent et clôture
M. PIERRE Georges	11, rue du Long Champ	Réfection toiture et création ouvertures



## 🕒 Journées des métiers de la mer les 27 et 28 mars

**Les 27 et 28 mars 2015, les associations LITTOMARIS et CAP Avenir organisent les premières Journées des Métiers de la Mer sur le terre-plein des Vallets à Saint-Cast-Le-Guildo.**

Lieu de rencontre du grand public et des jeunes avec les professionnels du monde maritime, ces journées permettront à chacun – issu ou non du monde maritime – de s'informer et de mieux connaître les enjeux liés aux métiers et à l'économie maritime à travers un espace d'exposition, des rencontres/débats, des ateliers pédagogiques, des circuits, de la vulgarisation scientifique. La première journée est consacrée aux scolaires, lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois, la seconde journée est ouverte au public.

Ce type de manifestation – gratuite – doit permettre de rendre objectif le débat sur les activités maritimes et littorales et à chacun de se faire une opinion sur l'économie maritime et ses filières, en venant à la rencontre des professionnels. À travers des expositions, des débats, des films, des malles pédagogiques (biodiversité et pêche maritime, énergies marines renouvelables), des visites, des rencontres avec des scientifiques, des gestionnaires, le public pourra se renseigner sur les parcours de formation, les réalités des métiers et les possibilités de reconversion professionnelle. L'économie maritime et ses filières sont dynamiques, mais souvent peu connues du grand public.



## 🕒 Carnaval à l'EHPAD

Les anciens ont fêté mardi gras (fabrication de masques par les résidents).

D'ores et déjà, de nombreux partenaires s'investissent et seront présents pour cette première (Comités des Pêches 22 et 35, CRC Bretagne nord, Marine nationale, Ailes Marines, Lycées maritimes, CRESCO Dinard, SNSM, CETMA, Mission Locale, Cité des Métiers, Pôle Emploi, etc.). La municipalité, la Région Bretagne et la CAF Maritime sont également associées à l'organisation de l'événement, qui lancera la saison des manifestations dans la station.

L'éducation à la mer, à ses métiers et ses enjeux est une des priorités identifiées par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique. L'association LITTOMARIS, créée récemment et basée à Saint-Cast-Le-Guildo, y contribue par l'organisation de ces journées. Elle regroupe des scientifiques, techniciens, élus, professionnels de la mer et du tourisme pour valoriser les métiers de la mer tout en favorisant la diffusion des sciences, techniques, pratiques, procédés, réalisations se rapportant à la mer et au littoral et aux différents secteurs économiques liés. LITTOMARIS a pour projet à long terme la création d'une maison des métiers de la mer où le grand public pourrait rencontrer, apprendre, débattre et échanger avec des professionnels du monde maritime. En attendant, si les premières « Journées des Métiers de la Mer » sont un succès, l'événement pourrait bien être reconduit chaque année.

+ d'infos : [littomaris@gmail.com](mailto:littomaris@gmail.com)/[www.littomaris.jimdo.com](http://www.littomaris.jimdo.com)

**Cinéma "JEUNES"**  
**Dimanche 15 mars**  
**à 14h30**  
**«Les chevaliers du ZODIAQUE»**

Au commencement, il y avait une Déesse chargée de protéger la Terre, Athéna. Gardienne de l'équilibre, elle fut cachée des Forces du Mal. Quand sa vie est menacée, Seiya et les Chevaliers de Bronze endossent leurs armures. Ce sont les Protectors d'Athéna, les Chevaliers du Zodiaque.

Pour sauver leur Déesse et l'avenir de la Terre, ils vont devoir atteindre le Sanctuaire du Grand Pope et y affronter sa légendaire armée des 12 Chevaliers d'Or. La plus grande bataille des Chevaliers du Zodiaque débute aujourd'hui.

**(entrée gratuite pour les jeunes de Saint-Cast le Guildo âgés de 3 à 18 ans : retirer son invitation à la mairie jusqu'au samedi 14 mars - 11 h 30)**  
**La séance est payante pour les adultes accompagnants**

## 🕒 Séance cinéma spécial jeunes « les Chevaliers du Zodiaque »

La mairie de ST CAST LE GUILDO  
vous propose de venir découvrir

## LA MAISON GEANTE ET SON SPECTACLE

Comment éviter les pièges du quotidien?



**Le mercredi 22 avril 2015**  
De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
A la salle d'ARMOR  
Boulevard de la Mer  
SAINT CAST LE GUILDO



Accès libre et gratuit

Chaque jour,  
les accidents domestiques font en France,  
55 morts contre 12 pour la route.



### ⌚ Animation sur les risques d'accidents domestiques le mercredi 22 avril.

Entrée libre ouvert de 10 à 12h30 et de 13h30 à 17h

4 Ateliers/spectacles seront proposés pour les enfants

**Le matin : spectacle pour les moins de 6 ans :** de 10h30-10h50 (20 min) et de 11h30-11h50 (20 min)

**L'après midi pour les plus de 6 ans :** de 14h30 à 15h15 (45 min) et de 15h30 à 16h15 (45 min)

Des petites tables avec coloriages sur le thème seront à disposition pour les plus petits, afin de permettre aux parents d'écouter les explications et instructions sur les risques d'accidents domestiques.

### ✔ Exercice d'évacuation en façade réalisée par le GRIMP

(Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) ven. 20 février 2015 - ANCIEN HÔTEL DE LA POSTE

Présents : Gérard BILLIOU Lieutenant, conseiller technique départemental du GRIMP, Romain LEBEL, Pompier Professionnel, Emmanuel MENARD, Chef du CIS de Matignon, Sapeur pompier volontaire et Bernard ISERN, Sapeur pompier volontaire au CIS de Matignon. La manœuvre consistait à s'entraîner pour l'évacuation de personnes à forte corpulence lorsque l'on est dans l'impossibilité d'utiliser l'équipement de secours habituel (grande échelle). Aujourd'hui l'exercice était basé sur une personne de 150kg. Le support est une civière américaine pouvant soulever 1 tonne. 2 à 3 manœuvres d'entraînement de ce type par mois sont réalisées dans le département. À l'initiative du CIS Emeraude, une convention a été conclue avec la mairie pour mettre à disposition le bâtiment à des fins d'entraînement.





# Un jour, un métier : marin pêcheur sur le littoral breton

Très rude physiquement et moralement, le métier de marin-pêcheur est particulièrement dangereux. Alternant périodes de travail intensif et repos à terre, il attire les inconditionnels de la mer épris de camaraderie, de liberté et de sensations fortes. La pénibilité du métier est compensée par un intéressement sur le produit de la pêche.

**A**ujourd'hui, nous allons évoquer ce magnifique métier au plus proche de la nature et des éléments avec un marin pêcheur de SAINT-CAST LE GUILDO.

## Comment devient-on Marin Pêcheur ?

« Lorsque j'ai commencé dans les années 1980, je suis

allé dans une école maritime pour obtenir le C.A.M. (Certificat d'Apprentissage Maritime). Cela m'a permis d'avoir le minimum requis pour pouvoir naviguer et être déclaré en tant que marin. Mais il existe aussi la filière scolaire qui est de deux ans ou trois ans selon ce que l'on veut obtenir (CAP/BEP ou BAC PRO) ».

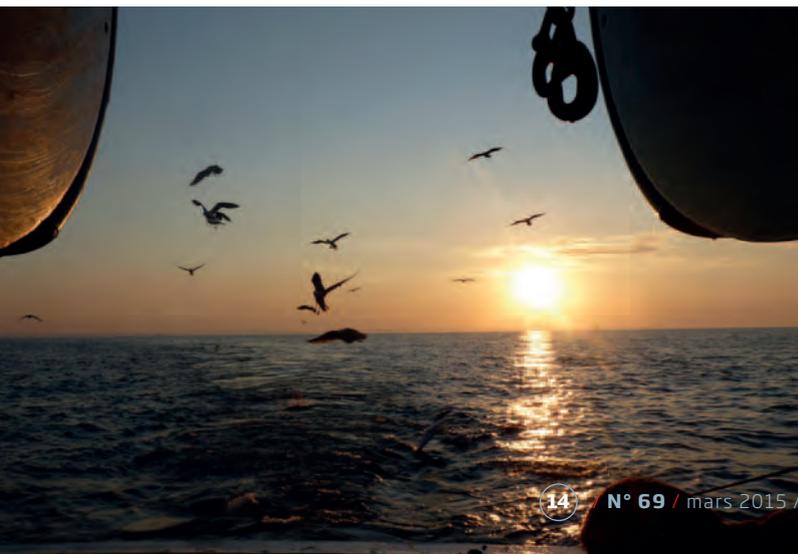
## Métier de passion, d'intensité, au rythme des éléments terrestres qu'est-ce qui vous pousse à devenir marin ?

« Quand j'étais adolescent dans les années 80, j'étais en préapprentissage chez un forgeron-marin, je côtoyais beaucoup de marins pêcheurs et quand ils parlaient de leur salaire cela m'a interpellé car le salaire d'un ouvrier moyen à terre était bien moindre qu'un salaire de marin pêcheur (pour un salaire à terre d'un ouvrier : 4 000 francs alors quand j'ai commencé à 15 ans à Terre-Neuve, mon salaire pour un mois était d'environ 20 000 francs. Alors, je me suis dit qu'avec un minimum d'études, je pouvais déjà bien gagner ma vie et prendre mon indépendance; ce qui a été

le cas puisqu'après 10 mois passés à l'école maritime, j'ai obtenu mon fascicule avec le C.A.M. (Certificat d'Apprentissage Maritime) ce qui équivaut maintenant au C.I.N. (Certificat d'Initiation Nautique). J'ai pu ainsi intégrer un armement malouin à l'âge de 15 ans pour naviguer à la grande pêche (Terre-Neuve). Je partais pour des campagnes de pêche de 3 mois avec un repos à terre de 15 jours. Donc, au départ, pour ma part, c'est l'argent la 1<sup>re</sup> motivation, puis j'ai appris à aimer ce métier avec les années, j'aime ce que je fais »

## C'est quoi la pêche ? Et le tonnage pour rentrer dans les frais ?

« Tout dépend du métier pratiqué dans la pêche car il existe plusieurs métiers; c'est-à-



**BLOC NOTE ▼**

**MARIN PÊCHEUR :  
CARRIÈRE / POSSIBILITÉ  
D'ÉVOLUTION :**

• Un Bac pro « **Électromécanicien de Marine** » vous permettra d'évoluer vers un poste de mécanicien de bord ou de chef-mécanicien. Avec un bac pro « **Conduite et Gestion des Entreprises** », vous pourrez, après quelques années, devenir capitaine. Si votre rêve est de devenir patron-pêcheur, c'est également possible, mais il faut savoir que le prix des navires est très élevé : vous devrez donc probablement vous associer pour créer votre entreprise. Enfin, vous pourrez également intégrer la marine marchande ou travailler sur un ferry.

• **Salaire brut mensuel d'un débutant : 1500 €**

• Devenir Marin pêcheur : formation nécessaire  
Après la classe de troisième, vous pouvez choisir de préparer un CAP Maritime de Matelot (durée de la formation : 2 ans).

Vous pouvez également vous orienter vers un Bac professionnel :

- Bac pro Marin Pêcheur
- Bac pro Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes (option pêche)
- Bac pro Électromécanicien de Marine

Si vous avez plus de 20 ans et que vous souhaitez vous embarquer sur un navire, vous pourrez le faire en préparant un Certificat d'Aptitude Nautique (CIN) en formation continue. Durée de formation : 8 semaines.



dire: la petite pêche, la pêche côtière, la pêche hauturière et la grande pêche. Pour rentrer dans les frais, cela dépend de la taille du bateau et de l'emprunt réalisé pour l'acquisition du navire.»

**Journée de pêche au chalut ?**

« Concernant la petite pêche, une journée de 24 H au chalut cela représente à peu près 200 kg de poissons. Concernant 24 H de chalut à la pêche côtière, cela représente entre 1 et 1,5 tonne de poissons. À la pêche hauturière: 1,5 à 2 tonnes. À la grande pêche, dans les années 1980, la moyenne était de 10 tonnes par jour. »



**Journée de pêche à la coquille ?**

« C'est aléatoire; concernant la petite pêche il existe des quotas journaliers à respecter (c'est 250 kg par marin embarqué mais on tient compte de la taille du navire. Dans tous les cas, on ne doit pas dépasser 1 tonne en baie de St-Brieuc par exemple. Pour une marée de coquilles en

baie de St-Brieuc pour 45 mn de pêche: ça peut aller jusqu'à 1 tonne par exemple.

Il existe également des gisements de coquilles: en baie de St-Malo, Granville (Chausey), les Minquiers et Jersey. Il faut l'obtention de licence pour pêcher la coquille St-Jacques. »

**Quelles sont les conditions de travail ?**

**La réglementation en vigueur ?**

**Les équipements obligatoires sont-ils toujours portés par les matelots ?**

« Tout dépend là aussi du métier pratiqué: la réglementation n'est pas la même concernant les temps de repos mais en ce qui concerne la sécurité, elle est "standard" pour tous les marins pêcheurs (port de la VFI "vêtement de flottabilité", port du casque, des gants, des bottes coquées) ».

**La vie au rythme des marées, c'est un mode de vie. Où est la place de la vie familiale ?**

« Concernant la petite pêche: le marin part à la journée.

> À la pêche côtière, le marin rentre au bout de 96 H de mer avec un repos minimum de 24 H à terre.

> À la pêche hauturière: c'est 15 jours de mer avec 72 H de repos à terre.

> À la grande pêche: c'est 2 mois de mer pour 3 semaines de repos à terre.

Donc en fonction du métier pratiqué, le salaire correspondra. C'est un choix du marin, si celui-ci veut profiter de sa famille, il choisira plutôt un métier de journée. En effet, la vie de famille est mise... un peu entre parenthèses ».

**Que pensez-vous des paroles de la chanson « Les vagues de la Mer de Serge Lama » ?**

« **Le sort des marins Est entre ses mains, La mer est une maîtresse Et tous les bateaux Qui l'ont dans la peau Meurent un jour de ses caresses** »

« Je ne suis pas entièrement d'accord avec ces paroles car les marins ne meurent pas tous en mer, mais il est vrai qu'il ne faut jamais sous-estimer les dangers de la mer. La météo est très changeante, il faut toujours être vigilant, la vie de marin est rythmée par LA MÉTÉO et malheureusement j'ai été plusieurs fois témoin d'accidents en mer dus au mauvais temps, et trop de marins nous ont quittés trop vite. Nous, les marins, nous sommes tributaires de LA MÉTÉO: premier facteur de danger. »

**Que diriez-vous aux jeunes qui veulent prendre le large ?**

« Je leur répondrais que c'est tout d'abord un état d'esprit: il faut être prêt dans sa tête pour prendre le large avec tous les dangers que cela comporte; pouvoir vivre en communauté dans un espace restreint, faire attention à sa propre sécurité, etc... »

On peut associer cette vie à des termes tels que: cadences épuisantes, conditions de travail particulièrement rudes, excellente condition physique, moral d'acier, discipline et travail d'équipe »

Un pêcheur castin qui n'a pas souhaité être nommé

## ▼ SANTÉ PUBLIQUE

### PIÉGEZ la chenille processionnaire du pin

**Luttons ensemble contre la chenille processionnaire du pin, il s'agit d'un véritable problème de santé publique!**

Pour une lutte active contre la chenille processionnaire, la Communauté de Communes du Pays de Matignon permet à tous ses administrés de s'équiper en pièges, à tarif réduit, grâce à un achat groupé.

#### Comment passer commande?

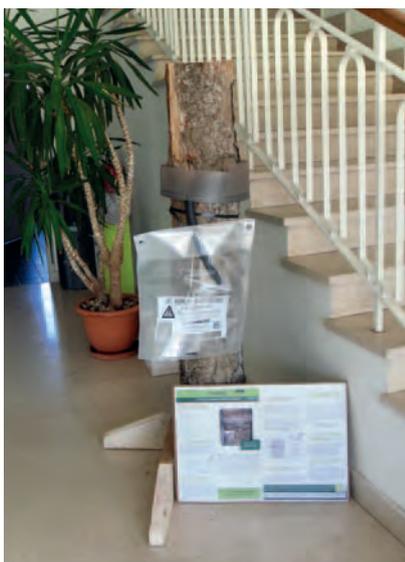
Vous devez préalablement dénombrer les nids présents dans chaque pin et relever la circonférence des troncs à environ 2 mètres du sol.

Puis contactez la Communauté de Communes du Pays de Matignon afin qu'elle vous adresse un devis à partir des informations transmises.

Si vos pins sont déjà équipés de cerclage vous pouvez uniquement commander un réassortiment de sac de collecte.

Quelle que soit la méthode d'éradication retenue, avant d'intervenir sur vos arbres, protégez-vous afin d'éviter tout contact avec les poils urticants.

Pour plus d'informations ou pour établir un devis, contacter le service environnement de la Communauté de Commune au 02.96.41.15.11 ou par mail: [contact@ccpaysdematignon.fr](mailto:contact@ccpaysdematignon.fr)



**NOUVEAU:** Vous pouvez commander vos pièges aux accueils des Mairies de SAINT CAST et du GUILDO. Les tarifs appliqués vont de 36 à 70 € TTC selon la circonférence de l'arbre.



Destruction de pins infestés de chenilles processionnaires, par les services techniques au square des Fontenelles

## ▼ SANTÉ PUBLIQUE

### Attention aux frelons asiatiques

**Nous évoquons à nouveau le problème de santé publique que pose la présence de frelons asiatiques sur notre commune.**

#### Un cycle de vie particulier :

Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs,... pour en ressortir courant février et commencer à s'alimenter.

C'est à ce moment-là qu'il est possible d'agir en disposant des pièges dans les jardins ou sur les balcons pour capturer ces futures fondatrices de nids, une reine pouvant donner naissance à une population allant de 2 000 à 3 000 individus.

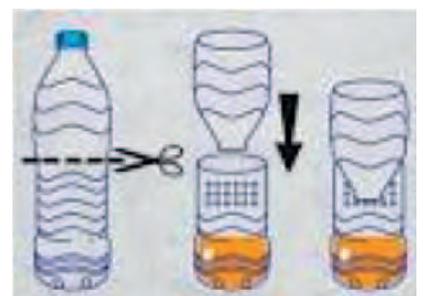
> De février à fin avril, les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver. Elles s'alimentent et recherchent un endroit pour construire un nid. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits et même au sol.

> À partir de fin avril jusqu'à fin juin, la reine bâtit les premières cellules d'un nid au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières.

#### Comment fabriquer ses propres pièges?

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles d'eau minérale en plastique, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse, puis

de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange de bière brune, de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de sirop de casis ou de framboise (faire des petits trous pour laisser passer les petits insectes). Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à la fin avril, car après cette date les futures reines auront commencé à se reproduire. Ces pièges peuvent être suspendus à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon. Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



## ▼ COMMUNIQUÉ

### Victime d'un accident ou d'une agression?

#### COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE:

**Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...**

Pensez à en informer votre caisse d'assurance-maladie et votre médecin traitant!

**Pourquoi?** La C.p.a.m. va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

**En quoi est-ce important?** En informant votre C.p.a.m., vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire!

#### Comment déclarer un accident?

Par courrier à:

C.P.A.M. 22024 Saint-Brieuc CEDEX 1

Par téléphone au 36 46

Sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique Votre caisse/

Je suis blessé par un tiers

### ▼ ENVIRONNEMENT

## Objectif « zéro pesticide » : réunion publique le mardi 24 mars



Le MARDI 24 MARS à la SALLE D'ARMOR à 20H30 aura lieu une RÉUNION PUBLIQUE sur l'objectif «Zéro pesticide» dans notre commune.

ZERO PHYTO OU COMMENT ENTREtenir LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE SANS PRODUITS CHIMIQUES

Intervention de Monsieur PIDOUX du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes d'Armor)

## Une nouvelle filière à la déchèterie: l'Eco-mobilier

Cette filière est présente en déchèterie depuis début janvier. Cet Eco-organisme agréé par l'État permet d'organiser la collecte et de valoriser le mobilier usager.

Depuis plusieurs mois, une éco-participation, à la charge du consommateur, est prélevée sur l'achat de meubles, d'électroménager et de télévision.

L'éco-participation va permettre le financement de la collecte et la valorisation du mobilier usager.

Les mobiliers concernant l'Eco-mobilier sont ceux de la salle de bain (meubles de rangement, étagères...), de la cuisine (tables, buffets, chaises), de la salle à manger avec le salon compris (canapés, meubles tv-hifi, tables...), le jardin (tables, sièges extérieurs), le bureau et la chambre à coucher (armoires, commodes, lits, matelas...) Les éléments de décoration (vasques, éviers...) ne sont pas concernés par la nouvelle filière.

En savoir +: [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)

Contact service déchets:

Gwendal Coeuret – Tel: 02 96 41 26 89

ou mail: [dechets@ccpaysdematignon.fr](mailto:dechets@ccpaysdematignon.fr)

### ▼ COMMERCES

## Réouverture de « U Express »

Le commerce « U Express » de Saint-Cast Le Guildo réouvrira ses portes au début du mois d'avril 2015

### ▼ SERVICES

## Réouverture de l'agence du Crédit Agricole de St-Cast le mercredi 11 mars

Après 6 mois de travaux, l'Agence de SAINT-CAST LE GUILD0, va enfin pouvoir rouvrir dès le mercredi 11 mars 2015. Le nouvel équipement gagnera en jours d'ouverture puisque l'agence passera de 2 demi-journées à 5 jours avec des horaires aménagés accueillant la clientèle sur rendez-vous les après-midi. 2 collaboratrices seront détachées pour recevoir la clientèle. Ce service de proximité est un incontournable pour que SAINT-CAST LE GUILD0 ait une banque disponible au long de l'année.

**Horaires d'ouverture:** Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, et Samedi : 9h15-12h30. Fermé le lundi. SUR RENDEZ-VOUS TOUS LES APRÈS-MIDI

**Nous contacter:** Tél.: 0972727272

fax: 02.96.41.16.24

ST-CAST LE GUILD0: 15 Bd Duponchel, 22380 SAINT CAST LE GUILD0

MATIGNON: 4, place Rioust Villes Audrain, 22550 MATIGNON

### ▼ LOISIRS

## Ouverture d'une salle de jeux vidéo à Saint-Cast Le Guildo



La société « Level Up » a ouvert une salle d'arcade pour petits et grands dans la rue piétonne. Johan Langlais est heureux de vous y accueillir et vous faire découvrir tous types de jeux: jeux d'arcade, jeux consoles nouvelle génération, flipper et baby-foot. Des concours et des soirées à thème seront organisés.

HORAIRES OUVERTURE

> PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES:

Tous les jours: 10h-23h

> HORS VACANCES SCOLAIRES:

Mer.: 14h-22h, Ven.: 14h-23h,

Sam.: 10h-23h, Dim.: 10h-22h

## Théâtre : répétitions ouvertes au public

Après « Songe d'une nuit d'été » en 2013, Madame DURAND RAUCHER propose « Le Cid » de Corneille au théâtre de SAINT MALO les 29, 30 mai et 5 juin 2015 à 21h.

Elle offre la possibilité à la population d'assister aux répétitions théâtrales à la Salle d'Armor aux dates suivantes :

- Vendredi 20 mars 19h à 22h
- Samedi 21 mars de 9h à 12h
- Vendredi 27 mars de 19h à 22h
- Samedi 28 mars de 9h à 12h



**ACTIVITÉS SPORTIVES**

**ES CASTINE :  
A VOS AGENDAS**

**SOIREE COUSCOUS**

Le club de football de votre commune organise sa soirée couscous le **SAMEDI 04 AVRIL 2015 à la salle d'Armor.**

Les tickets de réservations sont disponibles auprès des joueurs et des dirigeants du club. Possibilité de commander des parts de Couscous à emporter en envoyant le bon de commande téléchargeable sur le site du club.

**TOURNOI FOOT  
EMERAUDE JEUNES 2015**

**Samedi 30 mai 2015 tournoi U9/U15**

**Dimanche 31 mai 2015 tournoi U11/ U13**

2000€ de lots et équipements, Podium et animations, restauration et buvettes...

Pour les équipes qui viennent de loin possibilité de logement

avec camping à proximité.  
**+d'infos contactez Arnaud FAY: nono.fay@hotmail.fr ou 06 21 24 13 86**



**CONTACT :**  
jackycrespin@  
es.saintcastleguildo.fr  
06.62.52.78.65  
retrouvez toutes les infos  
sur le site du club :  
[www.essaintcastleguildo.fr/](http://www.essaintcastleguildo.fr/)

**LOISIRS ET CULTURE**

**Grand Quizz du  
25 janvier 2015**

Lors de la 5<sup>e</sup> édition du **GRAND QUIZZ**, une trentaine de concurrents ont testé leurs connaissances.

Parmi eux les fidèles mais aussi de nouvelles personnes étaient venues se « casser la tête ». Si certaines questions dépendent du pur savoir, d'autres inspirent

le doute. C'est le cas lorsque 3 dates ou 3 réponses chiffrées sont proposées. Tout se passe dans la bonne humeur. A la lecture des réponses, les « ah mais oui c'était bien ça » fusent.

2 Premiers ex æquo : Jacqueline Renaud et Gérard Chervy (50 points sur 72 questions)

Suivis de Marie-Christine Alory et Rémi Hamon. (47 points)

Jeu organisé par : Le Comité des fêtes, L'association Point Virgule, les deux bibliothèques.

Marie-Claude Théry

**QUIZZ HISTOIRE ADULTES**

**Question 1 :**

En quelle année a eu lieu en France la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

- 1901 A
- 1903 B
- 1905 C

**Question 2 :**

Qui a refusé de laisser sa place dans un bus ?

- ROSA BONHEUR A
- ROSA LUXEMBOURG B
- ROSA PARK C

**Question 3 :**

Louis XV était il pour Louis XIV

- SON FILS A
- SON PETIT FILS B
- SON ARRIERE PETIT FILS C

**Question 4 :**

A quel âge Charles V a-t-il fixé la majorité pour les rois ?

- 12 ANS A
- 14 ANS B
- 16 ANS C

**Question 5 :**

En 22 ans d'exercice, Colbert enrichit la marine française de :

- 128 BATEAUX A
- 158 BATEAUX B
- 258 BATEAUX C

**Question 6 :**

A l'automne 1914 les soldats adoptent un uniforme bleu horizon . Avant leur pantalon était

- VERT DE GRIS A
- MARRON B
- ROUGE GARANCE C

**Question 7 :**

Quel était le président de la république pendant la 1ère guerre mondiale ?

- RAYMOND POINCARE A
- SADI CARNOT B
- ARMAND FALLIERES C

**Question 8 :**

Le plus jeune président élu, le fut à 40 ans , il s'agissait

- LOUIS NAPOLEON BONAPARTE A
- VALERY GISCARD D'ESTAING B
- VINCENT AURIOL C

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.

**Samedi 14 mars 2015**  
**à partir de 20 h30**  
**Salle**  
**des Pierres Sonnantes**  
**St Cast le Guildo**

**(La) grande dictée**  
**6ème édition**

Une dictée ouverte aux lycéens et aux adultes

organisée par le Comité des fêtes,  
l'Association Point.Virgule,Emeraude,  
les bibliothèques de St Cast le Guildo.

Des prix seront remis à l'issue des épreuves.

Avec l'aimable participation du Narval

inscription gratuite sur place

Renseignements: 02.96.41.78.64 ou 06.64.88.18.93

**VIVRE ENSEMBLE****Bourses aux Vêtements 2015**

Organisée par l'Association des Familles Rurales. Salle des Fêtes de Matignon du LUNDI 9 au VENDREDI 13 Mars 2015 et du LUNDI 12 au VENDREDI 16 Octobre 2015

Pour tous renseignements, contacter M<sup>me</sup> BEDFERT Chantal au 02 96 41 08 81 ou 06 11 68 61 19

**Mairie de Saint-Cast le Guildo**

1 place de l'Hôtel de Ville  
22 380 ST-CAST-LE GUILDO  
Tél. : 02 96 41 80 18  
mairie@saintcastleguildo.fr  
Horaires d'ouverture : Lundi : 9 h-12 h et 14 h-16 h du mardi au vendredi : 9 h-12 h et 14 h-17 h. samedi : 9h30 -12h

**Mairie annexe**

**de Notre-Dame du Guildo**  
22380 NOTRE-DAME DU GUILDO  
Tél. : 02 96 41 07 07  
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr  
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi : 9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h, Samedi : 10h-12h.

**Directrice de la publication :**

Josiane ALLORY

**Comité éditorial :**

Olivier COJEAN, Thomas JARRY, Christian LANCELLOT, Frédérique BRÉBANT, Géraldine DESCOMES, Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Crédit photo Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

**Conception - mise en page :**

Rayures et Pointillés  
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 80 49 44  
www.rayuresetpointilles.com

**Impression et façonnage :**

TPI  
L'Enseigne de l'Abbaye  
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55  
www.technicplusimpression.fr

**ORGANISATION : UN GROUPE DE CITOYENS DU PAYS DE MATIGNON :**

Simone Baillauquès-Breuse, Yvette Guéhenneuc, Daniel Lecouplier, Marie-Claude Mackiewicz, Annie Mottais (Saint-Cast-Le Guildo); Patrick Dilasser (Ruca); Marc Joucla (Fréhel); Françoise Rouxel (Saint-Potan). Contact: 06 76 60 18 58

# Le goût du vivre, du « **mieux vivre** » ensemble

**À SAINT-CAST, SALLE BEC ROND. VENDREDI 13 MARS A 20 h 30**

En Janvier, nous avons tous vécu un véritable séisme. Le massacre de Charlie Hebdo, l'assassinat des policiers et de leur collègue à Montrouge, la tuerie des clients de l'Hyper Cacher, nous ont fait ressentir l'horreur, l'outrage de nos valeurs républicaines, la peur et la colère.

Mais aussitôt après, nous avons connu dans la joie la réassurance de l'unité. Nous avons su (peut-être fallait-il nous le dire) que nous étions tous attachés à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. Nous voulons y croire et nous voulons les vivre dans la paix. Quelles que soient nos différences, nos personnalités.

**« JE SUIS CHARLIE » : UN PEU, BEAUCOUP OU PAS DU TOUT ?**

Nous sommes un petit groupe qui se sent être « Charlie ET PLUS ».

Au-delà de la liberté d'expression et des caricaturistes auxquels nous rendons hommage, nous pensons aux Juifs et nous refusons l'antisémitisme et tous les fanatismes ou extrémismes, quelle que soit leur source. Nous n'admettons pas le délit de faciès à l'encontre des Arabes et des Noirs, nous n'acceptons pas que nos policiers et autres agents de l'État dans les hôpitaux ou les écoles... soient pris pour cibles. Nous voulons dénoncer le mépris à l'encontre des chômeurs, des sans domicile fixe, des errants...

**Nous refusons la haine. Toutes les haines, d'où qu'elles viennent. Car elles vont à l'encontre de l'humanité...**

...Et nous apprécions le plaisir d'être ensemble, nous désirons vivre mieux ensemble, en citoyenneté.

**UNE RENCONTRE CONVIVIALE :**

**C'EST POURQUOI NOUS PROPOSONS DE PRENDRE LE TEMPS DE SAVOURER CE PLAISIR AU COURS D'UNE RENCONTRE CONVI-**

**VIALE. ON Y ÉCHANGERA DES ÉMOTIONS, DES RÉFLEXIONS, ET DES FRIANDISES! CHACUN, CHACUNE, Y EST INVITÉ(E).**

Les personnes qui le souhaitent pourront venir avec des petites choses à manger ou à boire que nous partagerons, et/ou avec un poème, une citation, un texte, une chanson, une image, une craie ou un crayon pour écrire ou dessiner sur un tableau sur le thème « Mieux vivre ensemble »

- La « réunion » débutera par un temps d'échanges à partir des mots, des phrases, des dessins, des photos... que les uns, les autres, auront proposés.

- Nous nous aiderons mutuellement à nous écouter. Plus particulièrement, le philosophe Pierre-André Dupuis soutiendra l'expression des ressentis et leur dépassement, en toute simplicité comme il sait le faire. Nous aurons même le droit de garder le silence!

- Puis ce sera le moment du partage des bonnes choses à déguster. Peut-être entendrons-nous aussi un peu de musique, juste pour goûter le plaisir, pour dire le désir du vivre du « mieux vivre » ensemble.





# Cinéma EDEN : Le programme

*L'avenir du cinéma reste très incertain et c'est avec beaucoup d'amertume que je constate la fréquentation trop faible dans cette salle. La programmation est jugée récente et variée par tous, la salle est chaleureuse, alors, pourquoi les Castins-Guildocéens ne vont-ils pas au cinéma ? Ou vont-ils ailleurs ? Questions sans réponse.*

**Si le cinéma finit par fermer.... il sera trop tard pour le regretter.**

Propos d'Alain Tricetti

## OPÉRAS ET BALLETS :

L'opéra du 29 janvier « ANDREA CHENIER » a été quelque peu boudé avec seulement 38 mélomanes et cela malgré la présence du célèbre ténor Jonas Kaufmann. Le public présent a

vraiment apprécié et a spontanément applaudi dans la salle en même temps que le public de Londres, dommage pour ceux qui ont hésité à venir découvrir cet opéra moins connu mais magnifique.

Le 24 février c'est un grand classique avec Richard Wagner et son célèbre « Vaisseau Fantôme » qui a été retransmis, le bulletin de mars devant être bouclé pour le 10 février nous en donnerons les résultats

dans le bulletin d'avril. Ce mois-ci l'EDEN vous propose sans doute le plus beau et le plus apprécié des ballets au monde « LE LAC DES CYGNES » sur une chorégraphie de Marius Petipa et Lev Ivanov.

À noter la performance de la première danseuse Natalia Osipova qui doit jouer le rôle à la fois d'Odile et celui d'Odette, le cygne blanc et le cygne noir.

- Le mardi 17 mars à 20h15
- Durée : 3h avec entractes
- Tarif unique 15 € – réservation sièges et billets au cinéma et à l'office de tourisme

## Du 27 février au 29 mars 2015

Vendredi 27	17h30	LES NOUVEAUX HEROS	20h30	UNE MERVEILLEUSE HISTOIRE DU TEMPS
Samedi 28	17h30	TOUTE PREMIERE FOIS	20h30	IMITATION GAME
Dimanche 1	15h30	UNE MERVEILLEUSE HISTOIRE DU TEMPS	18h00	LES NOUVEAUX SAUVAGES
Lundi 2	17h30	DISCOUNT	20h30	PAPA OU MAMAN
Mardi 3	17h30	GUS PETIT OISEAU GRAND VOYAGE	20h30	DISCOUNT
Mercredi 4	17h30	UN VILLAGE PRESQUE PARFAIT	20h30	LA FAMILLE BELIER
Jeudi 5	17h30	LES NOUVEAUX HEROS	20h30	AMERICAN SNIPER
Vendredi 6	17h30	IMITATION GAME	20h30	L'ENQUETE
Samedi 7	17h30	AMERICAN SNIPER	20h30	UN VILLAGE PRESQUE PARFAIT
Dimanche 8	15h30	LA NUIT AU MUSEE : Le secret des pharaons	18h00	L'ENQUETE
Vendredi 13	17h30		20h30	BIS
Samedi 14	20h00	Ciné-concert - Soirée Tango : Concert par le trio « Impromptu tango » suivi du film TANGO de Carlos Saura		
Dimanche 15	14h30	LES CHEVALIERS DU ZODIAQUE La légende du sanctuaire	18h00	BIS
Mardi 17	20h15	« LE LAC DES CYGNES » Ballet de Marius Petipa en direct par satellite depuis le Royal Opéra House de Londres		
Vendredi 20	17h30		20h30	LE DERNIER LOUP
Samedi 21	17h30	LE DERNIER LOUP	20h30	L'ART DE LA FUGUE
• Dimanche 22 mars • Lundi 23 mars • Mardi 24 mars <b>Le PRINTEMPS du CINEMA 3.50€ la séance</b>				
Dimanche 22	15h30	L'ART DE LA FUGUE	18h00	VINCENT N' A PAS D'ECAILLES
Lundi 23	17H30	KINGSMAN	20h30	Film du Répertoire : PHANTOM OF THE PARADISE <b>VO-ST</b>
Mardi 24		CHAPPIE		PROJET ALMANAC
Vendredi 27	17h30		20h30	SELMA <b>VO-ST</b>
Samedi 28	17h30	SELMA	20h30	CHAPPIE
Dimanche 29	15h30	KINGSMAN	18h00	BIRDMAN

Retrouvez nos programmes : tél 02.96.81.05.40 - Sur notre site : [www.cine-eden-stcastleguildo.cine.allocine.fr](http://www.cine-eden-stcastleguildo.cine.allocine.fr)  
Par mail sur simple demande : [cine-eden-stcastleguildo@orange.fr](mailto:cine-eden-stcastleguildo@orange.fr) - Auprès des Offices de tourisme

